ELECTIONS LEGISLATIVES 1958

3e circonscription de la Guadeloupe



FEUILLARD Gaston

Avocat à la Cour
Conseiller Municipal de Basse-Terre
Conseiller Général de Basse-Terre

CANDIDAT

Indépendant d'Action Sociale



PAGESY Pierre

Agriculteur
Maire de Pointe-Noire
Conseiller Général de Pointe-Noire

Remplaçant éventuel

Indépendant d'Action Sociale

MESSAGE

ELECTRICES,

ELECTEURS,

de la région Trois-Rivières à Deshaies,

de la grande dépendance : Marie-Galante,

des Dépendances du Nord : Saint-Martin, Saint-Barthélemy,

NOTRE BUT, celui que nous nous proposons de réaliser en accord avec vous, par des contacts directs, étroits, fréquents, loyaux, confiants, est **une Guadeloupe prospère dans une France rénovée.**

La poursuite de ce but qui peut être atteint par l'union des bonnes volontés dans un effort commun et persévérant de tous, implique, dans le cadre de la Constitution de la 5e République et de **son article 73,** la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à nous, dont les principaux sont :

L'égalité complète des droits sans distinction d'origine, ni de race.

L'aménagement de la fiscalité.

Une plus large politique de crédits.

L'aide à notre agriculture. (Crédit agricole. Prorogation et même abandon des prêts cyclone).

La protection de nos produits, base de notre économie (notamment : banane, café, cacao, vanilles, canne à sucre).

La diversification de nos productions — La mise en valeur des terres non cultivées.

Des primes plus substantielles aux cultures vivrières.

L'investissement obligatoire d'une partie des bénéfices, réalisés dans les entreprises industrielles, à des œuvres d'utilité publique.

L'application intégrale de la Sécurité Sociale, du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, de la loi du 22 août 1946 sur les allocations familiales, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

La création d'industries nouvelles — l'exploitation de nos richesses thermales.

La solution des problèmes démographiques de l'habitat urbain et rural, de l'avenir des fermes.

La scolarisation de tous les enfants d'âge scolaire — La création d'écoles professionnelles, d'œuvres post-scolaires de **cours complémentaires indispensables aux dépendances du nord** en raison de leur situation particulière, de maternités, de crèches.

La solution aux questions de l'hygiène et de la santé publique.

L'extension et l'aménagement, plus souple, de la législation sur les coopératives de crédits pour les marins-pêcheurs — L'aide à l'artisanat — Les concessions forestières.

La réfection des routes — La création de voies de pénétration dans nos campagnes.

L'adduction en eau potable de nos villes et bourgs — **Leur électrification.**

Des salaires plus justes pour tous.

La desserte, plus générale et efficace, de nos Dépendances par voies maritimes et aériennes.

Dans le domaine plus spécial de la famille et de la jeunesse nous devons envisager les mesures à prendre pour obtenir :

Une législation assurant aux jeunes les conditions favorables à leur épanouissement, aussi bien sur le plan matériel que dans un climat de santé morale — la prolongation de la scolarité assortie d'un programme de recrutement, de formation et de rémunération du personnel enseignant, et d'un programme de constructions scolaires — l'orientation scolaire et professionnelle au service des familles et adaptée aux transformations des techniques de production — l'adaptation de la formation professionnelle à l'évolution des techniques et aux besoins de l'expansion régionale afin d'assurer à la jeune génération le maximum de débouchés — la construction de foyers de jeunes travailleurs.

Il faut en effet donner **à la génération qui monte une instruction** et une **éducation à la mesure du monde qui doit se bâtir avec elle.**

Nous persistons, d'autre part, à soutenir que notre Guadeloupe, comme certains autres départements français, doit être classée « zone critique » et, à ce titre, bénéficier d'avantages particuliers et substantiels.
Du reste, nous avons déjà entrepris l'étude de cette importante question.

Conscients de ces tâches immenses, enrichis d'une expérience acquise par une participation active à la gestion des affaires publiques, et encouragés par les heureux résultats que nos conceptions et nos efforts comme conseillers généraux nous ont permis d'obtenir dans de nombreux domaines intéressant la vie et l'essor de notre département plaçant l'intérêt général au premier plan de nos préoccupations, estimant, par ailleurs, que nous sommes en mesure d'apporter une appréciable contribution à l'œuvre commune, nous pensions, ainsi, être fondés à solliciter votre confiance et vos suffrages le 23 novembre 1958.

Associant dans une fraternelle affection, les populations de la circonscription électorale de Basse-Terre, dont nous connaissons pleinement les besoins nous les assurons de notre attachement et notre entier dévouement.

Et, nous plaçant au-dessus des partis politiques, nous conjuguerons nos efforts à l'action de **ceux** qui veulent maintenir l'unité française, par la défense de nos libertés et la sauvegarde de l'indépendance nationale.

Gaston FEUILLARD | Pierre PAGESY

IMP. LES BEAUX LIVRES BASSE-TERRE